



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du décembre 2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement :

Intervention : **Eric BAINVEL**

Bonjour,

Le Président de la Métropole Lyonnaise, Maire EELV de Lyon, a annoncé que l'ensemble des communes de sa métropole passerait sous Régie de l'eau publique en 2021.

La raison est, je cite : « pour les écologistes, la question de l'eau est fondamentale, la préservation de la ressource est notre priorité, on ne peut pas laisser l'eau au privé, car c'est un bien commun ».

Quand est-il pour Nantes métropole ?

Cette question s'adresse principalement évidemment aux élus métropolitains ainsi qu'au Vice-Président de la Métropole.

Merci.

Intervention : **Primaël PETIT**

Merci M. le Maire,

Une petite précision puisque j'ai eu l'occasion d'assister aux commissions liées à ces rapports de l'eau et des déchets. J'ai posé à peu près la même question qu'Éric BAINVEL, c'est un peu un hasard, lors de la commission à Nantes métropole, et le délégué communiste Robin SALECROIX ne m'a pas répondu la même chose que vous. Il m'a dit : « on a besoin de Véolia, de son expertise, etc. » J'ai entendu que vous étiez plutôt d'accord avec nous, M. le Maire. On a deux ans au moins pour préparer cela et peut-être y réfléchir. Je pense qu'il faudra qu'on rencontre nos amis communistes pour se mettre d'accord, visiblement ils n'ont pas la même vision des choses.

Rapport annuel sur les déchets

Intervention : **Eric BAINVEL**

Merci,

La page qui est consacrée dans le rapport à la filière responsabilité élargie du producteur, qu'on surnomme REP, ne mentionne pas ou élude certaines réalités problématiques des éco-organismes qui gèrent la REP, éco pour écologie ou pour économie.

Pensez-vous, Messieurs et Mesdames les élus qui siègent au bureau métropolitain, que les obligations prévues dans les cahiers des charges permettant l'accréditation des éco-organismes soient réellement assez contraignantes écologiquement ?

Pensez-vous que le rapport de force est en faveur des industriels et de leur éco-organisme ou des pouvoirs publics ? Les producteurs étant les adhérents des éco-organismes, c'est-à-dire leur contributeur financier, ils font évidemment obstacle à toutes les mesures risquant de les pénaliser.

Aussi, d'après vous, ce système de bonus-malus est-il efficace ? Êtes-vous d'accord avec ce que signalait un rapport de mission plan en 2018 que les éco-modulations ne sont guère incitatives en raison du faible montant de celles-ci et qu'elles ne sont appliquées en outre que dans le sens des bonus. Ne pensez-vous pas que le problème est que le barème des éco-modulations est conçu et appliqué par les éco-organismes, c'est-à-dire les producteurs de déchets ?

Il est fait mention et usage de l'économie circulaire dans de nombreuses pages du rapport. Or, qu'en est-il exactement ?

Le premier problème est celui des limites physiques et techniques indépassables liées à la seconde loi de la thermodynamique, qui fait que chaque recyclage entraîne une perte et une dégradation de la matière produite. Les produits ne peuvent donc être recyclés à l'infini, et leur qualité se perd petit à petit.

Pouvez-vous, Madame, en tant qu'agente rapporteur, nous donner le nombre de fois où par exemple une bouteille de verre, un morceau de carton peut être recyclé avant de devenir un déchet irrécupérable ?

Pour que le recyclage soit économiquement rentable dans notre système économique, il faut développer une filière industrielle permettant des économies d'échelles, induisant le besoin croissant des déchets, ce qui va bien sûr à l'encontre de l'objectif déclaré.

D'autre part, si le recyclage du verre ou du métal est très économe en matières, eau, énergie, émission de gaz à effet de serre par rapport à la production de matières premières, il est loin d'être neutre au niveau du bilan carbone. Seul est mis en avant ce que le recyclage permet d'économiser en émission de gaz à effet de serre sans que les chiffres soient explicités ou mis en comparaison avec d'autres.

Messieurs et Mesdames les élus qui siègent au bureau métropolitain, ne pensez-vous pas que communiquer sur les bénéfices des bienfaits du recyclage sans rien dire de ses coûts écologiques, tend à nous faire associer matières recyclées et impacts neutres, voire positifs sur l'environnement favorisant l'augmentation de la consommation individuelle.

Pourriez-vous, Madame, en tant qu'agent rapporteur, nous donner le bilan carbone de la filière métropolitaine ? Pourriez-vous aussi nous donner la consommation de matières chimiques employées ainsi que la consommation d'eau ?

De même, il est signalé, page 29, que le recyclage permet d'éviter en consommation des ressources vierges donnant le sentiment que notre besoin aux ressources vierges diminue à mesure que le recyclage progresse. Or, l'extraction de matières premières continue de croître fortement. Pourriez-vous, Madame, en tant qu'agente rapporteur, nous dire si cette augmentation de consommation de ressources vierges est aussi une réalité sur la métropole ?

Le problème de la non-recyclabilité, ou de la difficulté du recyclage de nombreux déchets et du manque de débouchés de beaucoup de produits n'est pas signalé non plus. Pouvez-vous, Madame, en tant qu'agente rapporteur, nous donner les chiffres de non-recyclabilité des produits, du taux de perte des ressources ? Pensez-vous que l'on va pouvoir augmenter significativement le taux de recyclage des déchets ?

Enfin, Madame, en tant qu'agente rapporteur, qu'en est-il de la question du recyclage des masques ?

Nantes métropole annonce constituer un cahier des charges pour contractualiser avec une structure pour ce recyclage, qu'en est-il ? Est-il prévu de commencer à les stocker en attendant le recyclage si celui-ci est possible ou en vaut la peine ?

Les critiques émises ne veulent pas dire bien sûr qu'il faut abandonner le recyclage, bien au contraire. Mais si l'on veut véritablement mettre en place un système résilient écologiquement, ne faut-il pas développer avant tout d'autres scénarios ou tout du moins en faire la priorité, tels qu'ils sont en partie énoncés dans le rapport pages 9 et 10.

La première action est de faire que la ressource ne soit pas un déchet, et ceci passe par la suppression des objets à usage unique, sortir de l'air du jetable, c'est ce qui a fini par être fait dans cette assemblée même, après des années de demandes réitérées de la part des élus « Ensemble Saint-Herblain Autrement », « EELV » et « Saint-Herblain à gauche toute » aux élus du parti socialiste afin de remplacer les bouteilles plastiques par des bouteilles en verre, permettant de boire l'eau produite en régie.

Les collectivités locales peuvent agir, supprimer le plastique et les objets à usage unique dans tous les services générés par les collectivités locales, ainsi par exemple, dans les cantines herblinoises. C'est d'ailleurs l'une des mesures de la loi adoptée depuis 2020, relative à la réduction des déchets et de l'économie circulaire qui interdit l'utilisation de la vaisselle jetable en plastique ou non.

Inciter financièrement les commerces et même permettre des autorisations d'ouverture en fonction de critères de non-production de déchets, de réemploi, de réparation.

Inciter et aider financièrement le système de la consigne pour les bouteilles, et les moyens de nettoyage des bouteilles.

Concentrer les efforts, améliorer le tri et le traitement des déchets qui en valent vraiment la peine et qui sont le plus facilement efficacement recyclables.

Développer une communication honnête sur le recyclage, c'est-à-dire qui ne passe pas sous silence les impacts négatifs, car comme le montrent les recherches, la possibilité de recycler nous inciterait plutôt à surconsommer.

Mener une campagne avec d'autres métropoles et communes et avec la population grâce à l'instauration d'une démocratie réellement participative afin que soient adoptées une réforme des éco-organismes et l'édiction de lois en faveur du réemploi, de la réparation, de la fin de l'obsolescence programmée, de la non-incitation à la non-consommation, avec la remise en cause de la publicité commerciale.

Un débat sur ce sujet est d'ailleurs lancé par Nantes métropole, nous incitons chacun et chacune à y participer.

Il y a cinq ans, lors de la COP 21, des États signaient un accord donnant des objectifs en vue de respecter les préconisations du GIEC, mais cinq ans plus tard, force est de constater qu'en dehors des

discours, rien n'a été fait par manque de volonté politique, car sans volonté politique et sans la mise en œuvre à l'échelle locale, cela ne se fera pas. À nous de nous engager résolument dans ce sens, il en va de l'avenir de nos enfants.

Nous vous signalons que nous allons diffuser un dossier plus complet sur la question des déchets et leur gestion.

Merci.

Intervention : Jean-François TALLIO

En trois points : le premier, ce que dit Vincent est à entendre de manière attentive. On est dans un moment particulier où le logement est rare et on a pris du retard sur le PLH et ce n'est pas parce que Saint-Herblain fait partie des meilleurs élèves que l'on ne doit pas entendre l'interpellation sur ces démolitions à réinterpréter compte tenu du contexte. C'est une invitation à revoir la copie au moins sur les endroits où cela peut être revu.

Le deuxième point, c'est qu'il va y avoir tout un processus de relogement de ceux et celles qui sont concernés. Il y a eu une interpellation par les associations de locataires dernièrement dans la presse parce qu'il y a des locataires inquiets sur leur parcours résidentiel et il faut les rassurer.

Le troisième point est sur une interpellation qu'on a déjà faite sur ce qui va se passer dans les logements qui vont être voués à la démolition entre le moment où les locataires partent et le moment où cela va être démolie pour que ce ne soit pas simplement des no man's land avec tout ce que cela crée de sentiment d'insécurité pour le voisinage, on a fait une proposition qu'on réitère, de regarder la possibilité d'une occultation par des baux précaires, que ce soit par des associations, par des collectifs d'artistes qui cherchent des lieux de résidence ou par la possibilité de loger des personnes précaires.

Merci de regarder cela avec attention.

Charte déontologique des élues herblinoises et élus herblinois

Intervention : Primaël PETIT

Merci M. le Maire.

Les deux prochaines délibérations concernent le règlement intérieur et la charte déontologique des élus, il conviendra de noter les améliorations concernant ces deux textes, des améliorations que l'on doit en grande partie à l'évolution de la loi, mais également au travail en commun des trois listes, comme quoi, c'est parfois possible.

S'il y a un sujet pour lequel nous avons pu nous mettre d'accord, c'est celui de la place des femmes dans l'écriture de ces deux textes. Autant nous avons souhaité l'écriture inclusive, nous avons aussi entendu les remarques concernant les difficultés de lecture pour une partie de la population. C'est pourquoi, il a été préféré d'écrire à chaque fois que c'est possible en masculin et également au féminin.

Il aurait été possible d'ajouter un tout petit peu plus de parité dans le règlement intérieur, notamment dans le choix des Vice-Présidents de commission par exemple. En tout cas, nous aurons durant ce Conseil de nouveau l'occasion de parler de la place des femmes dans la commune, il y a tant à faire encore.

Les autres avancées, je l'ai dit, sont principalement liées à l'évolution de la loi sur la transparence par exemple, mais nous aurions pu aller plus loin. La frilosité de la majorité à jouer la transparence n'est pas un bon signal envoyé aux habitants. Nous aurions souhaité que les mesures demandées dans la charte anticorruption apparaissent dans la charte éthique et le règlement intérieur. Ainsi, la ville pourrait faire connaître l'ensemble des voitures mises à disposition ainsi que les logements de fonction, s'il y en a.

La transparence, ce n'est pas de la suspicion, c'est tout le contraire, nous devons regagner la confiance perdue. Ce sont les doutes, l'incertitude parfois même les commérages qui entament chaque jour un peu plus la confiance. Aujourd'hui, la cote de popularité des élus, des politiques est au plus bas, le niveau catastrophique de participation, en partie lié au COVID c'est vrai, mais aussi aux différentes affaires qui ont entaché notre vie politique depuis des décennies, et récemment on ne compte plus les politiques condamnés parfois très longtemps après leurs méfaits. On ne compte pas non plus les élus épinglés pour des fautes morales. C'est arrivé par le passé près de chez nous, ce sont toutes ces fautes morales qui justifient aujourd'hui une charte éthique rigoureuse et une transparence vis-à-vis de la population.

Vous l'avez compris, nous voterons les deux prochaines délibérations, mais c'est également pour moi l'occasion de parler de là où le bât blesse, sur le volet institution et démocratie du fonctionnement municipal. Rien dans le règlement intérieur ne fait état du Bureau municipal, en existe-t-il un. Si c'est le cas, pourquoi le Maire ne nous propose pas un compte rendu, car un certain nombre de décisions importantes peuvent être prises lors du Bureau municipal en matière d'aménagement par exemple ?

Nous vous avons interpellé sur le nombre et sur la durée des Conseils Municipaux, cela ne facilite pas le débat. On ne peut que regretter également le caractère informatif de certaines réunions, et plus généralement, en ce qui concerne la place de l'opposition, de manière générale, et son espace réduit dans le magazine municipal, chasse gardée du Maire et enfin dans les échanges entre élus. On parle de respect dans cette charte, et pourtant à chacune de nos propositions, il nous est fait la même réponse, nous avons gagné, vous avez perdu. Alors pour la liste du Maire sortant qui a été réélu avec 3 555 voix sur 31 400 inscrits, on aurait pu s'attendre à un peu plus de modestie, ce n'est visiblement pas l'orientation prise pour ce nouveau mandat, et c'est bien dommage.

Merci.

Intervention : **Jean-François TALLIO** (sur une remarque de Driss Saïd : « *Je pense que nous aurions pu faire ce Conseil, comme on l'a évoqué et comme la loi le prévoit, en comité restreint. On en a parlé avec ma collègue Hélène en conférence des Présidents de groupe. Le groupe « Entendre et agir » était d'accord avec cette proposition, mais le groupe « Saint-Herblain en commun » a, comme on dit, fait le forcing pour que ce Conseil Municipal se tienne en présentiel complet sur la base de la démocratie. Je pense que la démocratie est possible en comité restreint, il suffit pour cela de déléguer à un certain nombre de collègues, les valeurs, les interventions et les projets qu'on veut porter. J'ai une confiance totale dans mes collègues et j'aurais eu l'esprit tranquille à les savoir nous représenter dans ce débat démocratique.*

Enfin, je pense que c'est clairement contre-productif ce que nous faisons aujourd'hui sur l'enjeu que j'ai cité tout à l'heure, c'est-à-dire améliorer l'image des élus. J'ai bien conscience que cette intervention n'est pas en lien direct avec la charte, mais comme la charte éthique promeut l'exemplarité, il me semblait important de le signaler.»

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais Driss SAÏD m'y oblige.

Effectivement, nous avons demandé que le Conseil Municipal puisse se tenir à 100 % en présentiel parce que les élus sont tous élus et que de deux choses l'une, soit les mesures sanitaires étaient telles qu'il fallait le faire à 100 % en visio et non pas en présentiel ou autrement pourquoi avoir cette sélection. S'il y avait eu souci, les autorités sanitaires auraient tout simplement interdit que cela puisse se tenir ainsi.

C'est fort de tout cela, les élus ne doivent pas s'exonérer de leurs responsabilités, les citoyens attendent que dans le respect des règles sanitaires, les instances puissent se tenir. On a une préconisation pour qu'il y ait 8 m2 par personne, ici aujourd'hui, nous sommes à près de 20 m2 par personne, le citoyen est éclairé et saura que nous ne prenons tous ensemble aucun risque dans cette organisation.

Intervention : **Primaël PETIT**

Il y a eu une réponse apportée. Je n'ai pas très bien compris votre sous-entendu sur une attaque personnelle, maintenant il y a des attaques personnelles indirectes. Des attaques personnelles j'en aurais plein mon sac à dos, mais sur le coup, j'avais été plutôt soft.

Je comprends bien la volonté, je vous ai souvent reproché, vous le savez, c'est un vieux contentieux entre nous. Une de vos premières mesures il y a six ans avait été d'essayer de réduire au minimum l'expression politique de l'opposition. Aujourd'hui, vous avez essayé de réduire le nombre d'élus, c'est comme cela. Il y avait deux possibilités : soit en visio, cela s'est fait à Nantes métropole et cela s'est très bien passé, vous y avez participé. Je crois que vous n'étiez pas très stressé, on vous a aperçu en visio avec un autre élu de votre groupe, sans masque, dans votre bureau, vous n'aviez pas l'air très inquiet. Je ne comprends pas, vous pourrez rassurer peut-être Monsieur SAÏD, en tout cas, cela n'a pas posé de problème. Par contre, nous respectons les règles sanitaires, je ne vais pas revenir sur ce qu'à dit Jean-François, mais tout est respecté, et c'est pour cela qu'on aurait accepté 100 % de visio comme cela a été fait à Nantes métropole, le seul d'ailleurs qui l'avait contesté, était quelqu'un de votre groupe, Monsieur ANNEREAU. C'est comme cela !

Délibération : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Intervention : **Christine NOBLET**

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Cette décision modificative n'est pas de grande ampleur, mais à y regarder de plus près, voter un peu plus de 25 000 euros de restitution de crédits qui étaient prévus pour la médiation sociale ROM, c'est honteux.

Cette somme n'a pas été engagée cette année, car la commune n'aurait pas trouvé le terrain d'accueil, alors que la MOUS, la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, nous donnait un peu plus de moyens pour améliorer les conditions de vie des familles roms sur la commune.

La MOUS, c'est un financement État pour un quart à peu près sur le million global des trois ans, et le reste est partagé entre Nantes métropole et les communes. D'ailleurs, on a une délibération tout à l'heure dans l'ordre du jour de ce Conseil pour acter cela.

Mais voilà, à Saint-Herblain, contrairement à Nantes, Rezé ou Sainte-Luce, on n'a pas pu trouver de terrain. Cela aurait permis à certaines familles de poursuivre leur insertion avec le soutien d'associations comme Sol'rom au côté des pouvoirs publics et surtout cela aurait permis aux enfants d'avoir une meilleure scolarité grâce à une plus grande stabilité.

Sur les 3 000 hectares de la commune, comment peut-on imaginer qu'il n'ait pas été possible de trouver quelques centaines de mètres carrés pour aménager des terrains d'insertion temporaires.

Nous, groupe d'élus de « Saint-Herblain en commun » regrettons que la ville ne fasse pas plus preuve de diligence face à une situation qui dure depuis plusieurs années qui génère des tensions et de la misère.

Nous renouvelons notre demande d'entente municipale qu'on avait déjà formulée ici, pour ensemble prendre la mesure de ce qu'il y a à mettre en œuvre et ensemble, chercher des solutions avec les bénévoles, les associations. Le Secours populaire par exemple, est très impliqué en recevant toutes les semaines des familles roms à leur permanence, et des jeunes aussi en service civique qui vont toutes les semaines sur les terrains d'accueil, et aussi chercher des solutions avec les services qui accompagnent au quotidien ces familles dans les bidonvilles.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 DES ADMINISTRATEURS DES SAEM SPL ET SPLA

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Une courte intervention : les SPL sont des sociétés d'aménagement importantes pour un territoire et comme l'a dit Marcel COTTIN, au-delà du territoire de Saint-Herblain.

À ce titre, le législateur n'a pas prévu qu'il y ait de présence des oppositions dans les Conseils d'administration. Le mot de censeur a été prononcé par Marcel COTTIN puisque Jean-Yves BOCHER a exercé dans le mandat précédent, cette responsabilité. On aurait pu penser que les oppositions puissent être présentes pour accompagner et faire un certain nombre de remarques dans la vie des SPL sans attendre un Conseil Municipal au moment du rapport annuel du travail.

Sur le fait que ce soit des lieux importants pour l'aménagement, au côté de la ville, ils se retrouvent aussi régulièrement dans un travail d'interface et de complémentarité avec des acteurs du territoire, avec des associations, avec des habitants. Et à ce titre, chacun a pu lire l'article dans Ouest-France ce matin puisque Laurent NOBLET dans l'exposé de Marcel COTTIN a été cité plusieurs fois et Laurent, qu'il en soit remercié, a fait un travail considérable dans le mandat précédent sur l'accompagnement des habitants dans la compréhension des projets, dans leur participation dans des ateliers de co-production et il a indéniablement enrichi l'aménagement de la ville.

OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL EN 2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Intervention : **Eric BAINVEL**

Nous nous félicitons que soit séparées les deux délibérations concernant l'autorisation de l'ouverture des commerces le dimanche et l'ouverture des bibliothèques.

Comme chaque année, nous devons nous prononcer sur l'ouverture des commerces le dimanche. Celle-ci avait été rejetée l'année dernière à votre grande fureur, Monsieur AFFILÉ, ceci grâce à « Saint-Herblain à gauche toutes », les élus d'EELV, d'« Ensemble Saint-Herblain autrement », du parti communiste, et même ceux et celles de la droite. Mais ces derniers et dernières pour des raisons de votre refus, M. le Maire, de ne pas dissocier les deux délibérations.

Comme l'année précédente, nous voterons contre cette dérogation au repos dominical. Vous nous direz que ce ne sont que quelques jours, et que certaines professions travaillent le dimanche, c'est vrai, mais c'est le principe même de ces professions et ceux qui s'y engagent le savent.

Accorder ces dérogations, c'est ouvrir la porte de Pandore. D'ailleurs le nombre de dimanches ne cesse d'augmenter, car le but est la généralisation de l'ouverture tous les dimanches. C'est d'ailleurs le cas à Saint-Herblain puisqu'Auchan ouvre tous les dimanches matins.

Le repos dominical est un pilier dans la vie, un choix de société tourné vers l'humain conquis par les luttes sociales. Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, avoir du temps de loisirs autre que celui de faire des courses ou de traîner dans des galeries marchandes le dimanche.

De plus, les ouvertures le dimanche augmentent les déplacements motorisés, donc l'émission des gaz à effet de serre. Alors qu'il est nécessaire de relocaliser les activités humaines, c'est une fuite en avant du modèle consumériste. Être écologiste, c'est s'opposer à cela.

De plus, l'ouverture le dimanche n'a pas d'effet bénéfique sur l'emploi ou l'activité, cela ne change rien à la consommation, ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert un autre jour que les achats vont augmenter, c'est un simple transfert dans le temps, il reste toujours borné par les bas salaires et le pouvoir d'achat.

Ensuite, cela n'a aucun effet sur l'emploi, selon Philippe ASKENAZY, économiste chercheur au CNRS, que la clientèle s'étale sur davantage de jours, les magasins prévoient moins de personnel en semaine pour en ajouter le dimanche.

Le vrai problème est celui des salaires, des inégalités auxquels il faut s'attaquer, et non s'attaquer aux conquêtes et progrès sociaux. C'est la très grande faiblesse des salaires qui transforme le travail du dimanche en chantage à la survie pour beaucoup de salariés.

Et ne parlons pas de la destruction du petit commerce, on peut signer des pétitions contre la création d'entrepôts Amazon, il faut être cohérent jusqu'au bout. Une étude commandée par Renaud DUTREIL, Ministre du Commerce en 2006, concluait ainsi à la perte de 200 000 emplois dans les commerces de proximité en cas de généralisation de l'ouverture des magasins le dimanche.

Comme le disait un certain parti socialiste lors d'une campagne contre le travail le dimanche en 2009, « mon dimanche, j'en ai besoin, mon dimanche, j'y tiens ».

Merci.

OBJET : OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES LE DIMANCHE EN 2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Intervention : **Jean-François TALLIO**

C'est sur les termes de la question, puisqu'il y a la proposition d'interroger les adhérents pour savoir quelle serait leur orientation.

Pour donner à penser, je rappelle un sondage qui a été fait en 2010 dans l'agglomération nantaise qui était pour les commerces à l'époque : 70 % des personnes interrogées étaient pour l'ouverture des commerces le dimanche, 30 % d'entre elles seulement étaient pour travailler le dimanche. La question qui est posée et que rappelle en filigrane Frédérique SIMON, si j'entends bien, c'est de dire, il y a aussi du personnel qui est concerné, du personnel qui travaille tout le reste de la semaine. La question qui nous est posée : faut-il absolument élargir les horaires d'ouverture ou faut-il miser sur la qualité, la possibilité de remettre les livres le dimanche pourquoi pas, comme c'est possible aujourd'hui, mais faisons attention comment poser la question, qui on interroge, et à quoi sont prêts les gens une fois qu'ils ont répondu à la question.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Intervention : **Vincent OTEKPO**

Je souscris totalement à l'observation qui vient d'être faite sur l'attention qu'il faut porter aux trottoirs.

Je souhaite surtout souligner, à propos du rapport d'activités de la commission communale d'accessibilité en 2019, que c'est un rapport important parce qu'il nous donne une visibilité sur la politique de notre commune en faveur de l'accessibilité et bien évidemment, le Groupe Saint-Herblain En Commun est très attaché à une accessibilité universelle, l'accès à tout pour tous, l'accès à tout bâtiment ou aménagement permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées ou âgées avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et aux équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Je remercie, Christian TALLIO pour l'attention qu'il a portée aux questions qui ont été posées en commission. C'est tout ce que je voulais dire.

Merci.

OBJET : PRIX PRÉVISIONNEL DE FOURNITURE DU REPAS PAR LA VILLE DE REZÉ ARRÊTÉ DANS LE CADRE DE L'ENTENTE POUR L'ANNEE 2021- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

M. le Maire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

Les élus du Groupe Saint-Herblain En Commun voteront bien évidemment pour cette délibération.

Il est juste de réévaluer le prix prévisionnel de fourniture du repas par la ville de Rezé, mais aussi de prendre en compte les frais fixes induits par la crise sanitaire en leur apportant une participation exceptionnelle.

Mon intervention ne porte pas sur cette délibération, mais plutôt sur les repas fournis aux élèves herblinois. Nous sommes navrés que la part du Bio et du local ait diminué, elle était aux alentours de 18 % entre 2012 et 2014 et est maintenant de 13,4 % pour le Bio et 15 % pour le local.

La loi EGalim préconise 50 % de produits de qualité et durable dont au moins 20 % de biologique. Nous en sommes loin. Elle préconise aussi d'avoir au moins un repas végétarien par semaine, ce qui est fait à l'heure actuelle, mais nous savons toutes et tous que pour la santé de nos enfants, et de la planète, il serait préférable de diminuer les repas à base de viande ou de poisson. Sachant qu'il est proposé à chaque repas, deux menus différents, au moins l'un des deux pourrait être végétarien.

Concernant les contenants et après renseignements, il s'avère que ceux utilisés pour le transport des repas sont en polypropylène donc du plastique. Dans la loi EGalim, l'utilisation de ce type de contenant sera complètement interdite en 2025. Faut-il attendre cette date pour changer le matériel ? Bien évidemment, non ! Nous devons prendre la décision au plus vite de ne plus utiliser de plastique.

Le dernier point que nous souhaiterions soulever est la lutte contre le gaspillage. Depuis 2019, cette loi oblige les opérateurs de la restauration collective, plus de 3 000 repas par jour, de proposer une convention de dons à une association habilitée. Il nous semble que cela n'existe pas à l'heure actuelle et qu'il serait important que nous puissions avoir un partenariat avec une association de la Métropole. Ce serait un bel exemple de solidarité et cette action prendrait tout son sens au vu de la situation sociale actuelle.

Je voudrais rajouter un petit point sur les déchets des cantines. Nous parlions des déchets tout à l'heure et je proposais aux enfants de faire le tri de ce qu'il leur reste sur les plateaux dans les poubelles, identifiées et mises à disposition dans le réfectoire, dont une pour le compost. Une belle expérience éducative pour nos enfants et petits-enfants.

Je vous remercie de votre attention.

OBJET : SUBVENTION CLASSE RELAIS COLLEGE ERNEST RENAN

Intervention : Florence GASCOIN

Nous voterons évidemment favorablement cette délibération qui vise à aider un collège en réseau d'éducation prioritaire, mais pour combien de temps.

En effet, la rentrée 2021 pour trois académies dont la nôtre sonnera la fin des REP ou REP+. À la place, le Gouvernement mettra en place des contrats entre les écoles et les établissements en difficulté et le rectorat. Ainsi seront repensés les moyens attribués en fonction des projets mis en place pour faire progresser les élèves, sans doute également en fonction des résultats aux évaluations nationales.

La réforme ou contre-réforme annoncée comporte sur une véritable attaque contre les principes de justice sociale et scolaire. Elle propose en effet d'abandonner le principe d'une labellisation fondée sur des critères économiques sociaux et scolaires transparents et concertés pour mettre en place un principe de contractualisation entre les écoles et l'administration locale. Dès lors, elle fin met aux

principes communs établis à une échelle nationale pour autoriser les appréciations locales et territorialisées.

Dans les établissements et écoles hors éducation prioritaire, un BAR, bureau d'aide rapide sera mis en place pour que des enseignantes et des enseignants répondent à distance aux difficultés des élèves. Il est prévu une généralisation également du dispositif devoirs faits à distance qui est un service d'aide aux devoirs mis en ligne en dehors de l'école. L'accélération en somme de l'école hors de l'école. Sachant que le distanciel a montré son inefficacité pendant le confinement, et ce surtout pour les élèves en difficulté qui ont rapidement décroché, comment croire en ces BAR.

Alors que nous savons que les élèves les plus défavorisés sont ceux qui paient le plus lourd tribut en cette période de crise sanitaire, le Gouvernement et le Président de la République décident d'attaquer frontalement l'Éducation prioritaire. Cette nouvelle contre-réforme n'apporte aucun moyen supplémentaire, mais détruit le caractère national et équitable de la labélisation éducation prioritaire.

Il est donc nécessaire que lors du prochain Conseil Municipal, ce sujet qui touche à Saint-Herblain, un collège et cinq écoles soient débattus.

Merci de votre attention.

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - APPEL DE FONDS 2020

Intervention : **Christine NOBLET**

On en a peu entendu parler, mais à compter du 1er janvier prochain, les aides personnelles au logement seront calculées en temps réel. Jusqu'à maintenant les aides personnelles au logement étaient calculées sur la base des revenus perçus il y a deux ans et dans quelques jours, la CAF prendra en compte les ressources sur les douze derniers mois et pourtant on nous dit que c'est pour mieux coller à la situation des personnes, mais combien ont vu leurs ressources baissées ces derniers mois.

Alors avec une moyenne sur les douze derniers mois, on risque bien d'avoir des montants sous-évalués.

Le calcul sera réactualisé tous les trois mois, mais il y aura sans doute une période un peu difficile et le fonds de solidarité logement sera probablement sollicité encore plus.

Notre Groupe Saint-Herblain En Commun est attaché, comme sans doute la plupart de ceux qui sont autour de cette table, aux droits que peuvent faire valoir les citoyens et les citoyennes les plus précaires, mais dans le cas présent, nous sommes aussi attachés aux conditions que la ville édicte aux bailleurs sociaux notamment en termes d'isolation par exemple. Il est tellement plus sain d'habiter un logement correctement isolé, qui n'entraîne pas de surfacturation pour les énergies. On ne peut pas décemment demander toujours des petits gestes aux locataires pour diminuer leurs factures d'énergie si les bailleurs traînent les pieds pour réhabiliter les logements. D'ailleurs, ces exigences doivent concerner aussi les propriétaires.

Reprise : Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'on dit que cette nouvelle réforme va coller à la réalité au plus près, mais que dans un premier temps, comme on va être obligé de s'appuyer sur les douze derniers mois et que les situations se sont dégradées sans doute les trois derniers même quatre ou cinq, il va y avoir une période de latence difficile. C'est ce que j'ai voulu expliquer.

Intervention : **Jean-François TALLIO**

J'aurais pu poser mon propos après celui de Christine tout à l'heure, mais comme vous êtes intervenu, M. le Maire, et que vous n'appréciez pas quand on intervient après, j'interviens maintenant.

Pour dire ceci : il ne s'agit pas du tout d'une fixation sur ces fameux terrains, même si je le répète, il est urgent que Saint-Herblain trouve des solutions et l'argument avancé tout à l'heure sur le zonage du PLUm, on ne va pas faire un débat de néophytes ici, est discutable, puisqu'à Nantes, ils sont passés outre le zonage du PLUm pour mettre en place des terrains temporaires.

Ceci étant, quand je dis qu'il ne s'agit pas de faire une fixation sur les terrains, il s'agit aussi de parler de la situation vécue par les ROMS sur le territoire de Saint-Herblain, qui est une situation d'extrême précarité, particulièrement en période de COVID, mais particulièrement aussi en période d'hiver.

Certes, ils connaissent les chemins notamment du Secours populaire et cela nous honore d'avoir voté ensemble la subvention il y a deux délibérations. On peut dire aussi pour l'assemblée pour donner l'information si tout le monde ne l'a pas, que ce ne sont pas simplement des mendiants, ils travaillent de la ferraille, ils travaillent sur la mécanique, c'est eux qui quand on utilise à des heures tardives les drives alimentaires font le ménage après que tout le monde se soit servi. Bref, ce sont des gens qui vivent de cette économie.

Ceci étant, quand on met dans cet avenant qu'il s'agit des terrains d'insertion, mais aussi de leur intégration, c'est quelque chose de très important. Et quand, Christine citait tout à l'heure l'action qui est menée sur les terrains par les associations, elles le sont aussi par ces services civiques embauchés par les CEMEA et disons sur la question de l'insertion, que dans ces services civiques, il y a de jeunes ROMS qui interviennent toutes les semaines sur les différents terrains herblinois pour les démarches administratives, pour aider à faire un CV, pour aider à régulariser une situation bancaire ou des impôts.

Cette insertion, ce soutien que l'on décide et que l'on accompagne ensemble, c'est aussi quelque part améliorer le lien social sur notre cité. Ce n'est pas du tout une concession.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE

Intervention : **Eric BAINVEL**

Nous sommes évidemment d'accord que l'on donne une subvention à l'office de la langue bretonne. Nous votons bien sûr pour cette proposition, mais donner de l'argent est une chose, mettre des actions en place c'est mieux.

L'office de la langue bretonne, « Ofis ar Brezhoneg » est un office public qui propose des conventions et des actions, mais l'office de la langue bretonne « Ofis ar Brezhoneg » ne met pas en place d'actions.

C'est au signataire de les mettre en place. Or, à ce niveau, notre municipalité a du retard quant à la mise en place de ce qui a été signé en 2009, à savoir le niveau 1 de la charte de la langue bretonne. Ainsi la seule mesure à laquelle la commune s'était engagée de mettre en place des panneaux bilingues à chaque entrée dans notre commune n'est toujours pas finalisée.

Pouvez-vous nous dire, M. le Maire, si vous allez faire enfin en sorte que la commune respecte ses engagements ?

Vous avez, M. le Maire déclaré cet été dans la presse que vous alliez proposer aux ATSEM intéressées une formation en langue bretonne, étant donné que les classes bilingues publiques se développent sur notre commune. Qu'en est-il ?

Enfin, plus globalement, pouvez-vous nous dire ce que vous prévoyez comme action en faveur de la langue bretonne ?

Merci, Trugarez.

Intervention : Primaël PETIT

On s'est promis beaucoup de transparence en début de Conseil.

J'avais prévu d'intervenir sur une délibération de Madame YHARRASSARRY et puis, elle est passée comme cela. J'avais deux points :

Guylaine, j'ai un point, on verra en fin de Conseil, si tu le veux bien.

Et l'autre, il concernait l'école Diwan de Nantes.

À ce jour, il y a 58 enfants herblinois dans l'école de Nantes au rond-point des Châtaigniers à cheval entre nos deux communes. Ces familles habitent la plupart, proche de l'école et cela réduit fortement les déplacements, et je pense que c'est compatible avec votre programme.

En février dernier, M. le Maire candidat à l'époque, vous aviez proposé de réfléchir à une forme de carte scolaire pour les enfants herblinois scolarisés dans les deux écoles Diwan, permettez-moi un petit rappel sur le sujet.

L'école Diwan est une école associative et celle de Nantes accueille de nombreux Herblinois sans recevoir le moindre forfait scolaire et ils en ont bien besoin. Je sais bien que ce n'est pas une obligation, mais vous aviez proposé une carte scolaire.

Sur ce que vient de dire Myriam, c'est vrai que sur ce qui a été fait, tu cites des choses de 2009, de 1977, cela commence un peu à dater, le terrain du centre culturel appartient à Nantes Métropole. À partir de là, moi je veux bien, mais signer une charte encore une fois, il faut aussi quand on s'engage aller au bout. Il y a 17 panneaux dans la commune, ce n'était pas compliqué d'acheter 17 panneaux. Même là, on n'a pas été jusqu'au bout.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Intervention : Primaël PETIT

J'ai posé la question en commission et je remercie Farida.

Il y a une association qui n'a rien eu, c'est la radio Naoned, radio Kerné. On l'a vu un plus tôt dans ce Conseil lors de la subvention liée à la crise sanitaire, mais en budget de fonctionnement cela lui a été refusé. La réponse qui m'a été donnée c'est que la ville subventionne le centre culturel et ce serait à lui de reverser. Ce serait parfaitement illégal, cela ne fonctionne pas ainsi, le centre culturel n'a pas vocation à collecter des subventions pour d'autres et à les redistribuer, c'est la deuxième fois que

cette réponse est apportée. Il y a quelques années c'était avec les cours du soir. Je ne comprends pas.

Est-ce que c'est une méconnaissance du fonctionnement du centre culturel. Effectivement, radio Naoned est hébergée au sein du centre culturel, il verse un loyer, mais c'est une association qui a toute son indépendance, son propre budget et son bureau, cela n'a rien à voir.

Et puis concernant l'association Diwan, puisque Monsieur COTTIN vous avez la délibération de février dernier, je l'ai également sous les yeux, et je vais vous lire, puisque c'est cela que vous vouliez tout à l'heure, mais vous ne m'avez pas laissé la parole, Monsieur AFFILÉ. Le candidat AFFILÉ disait : « je pense qu'il faudra qu'on fasse bien attention quand les deux écoles seront toutes les deux sous contrat d'associations avec l'État peut-être à établir une sorte de périmètre un peu pragmatique en disant, en fonction d'où on habite c'est peut-être mieux d'aller là où là ». Ce n'est pas moi qui ai inventé quoi que ce soit, Monsieur COTTIN, c'est Bertrand AFFILÉ qui s'est exprimé dans ces propos.

Je réitère ma question précédente au lieu d'essayer de me contredire et de raconter n'importe quoi sur une histoire de subvention à 1 700,00 euros, il fallait écouter la question, Monsieur COTTIN, ce n'était pas à vous que je m'adressais.

Monsieur AFFILÉ, je repose ma question. Je vous relance sur vos propos : je trouve que c'était une bonne idée. Est-ce que vous souhaitez, est-ce que vous allez mettre cela en place ? Encore une fois c'est votre proposition, ce n'est pas la mienne, cela ira mieux si cela vient de vous.

(plus tard, en réponse)

Je pense qu'il faut parfois écouter. Je sais bien que tu as écouté, Jocelyn, la réponse est travaillée, mais tu réponds à autre chose : est-ce que j'ai demandé la moindre chose ? Je ne suis pas là pour demander des choses pour les associations. Il y a une association qui s'appelle radio Naoned qui fait une demande de subvention qui est sur la ville, et là tu me parles du centre culturel breton. Justement c'est que cela n'a rien à voir, c'était cela mon propos, cela n'a rien à voir.

À chaque fois qu'il y aura le mot breton écrit quelque part, cela va vous irriter et vous allez dire, « non, on donne déjà au centre culturel ». Cela n'a rien à voir ! C'est un peu bizarre comme propos, surtout deux délibérations après avoir fait un grand discours sur le soutien à la langue bretonne, c'est vraiment très bizarre. Je ne demande rien au centre culturel breton. Je ne suis pas le représentant ni du centre culturel ni de radio Kerne, c'est la seule qui a demandé et qui n'a rien eu, c'est tout c'est un simple constat.

OBJET : QUARTIER BOURG - DÉNOMINATION DE VOIE

Intervention : **Amélie GERMAIN**

Monsieur le rapporteur, monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, Je souhaite saluer ici l'effort de la mairie pour réduire l'inégale représentation des femmes et des hommes. En effet, la place des femmes dans la cité est un sujet important, bien au-delà du nom des rues d'ailleurs.

Je voudrais toutefois revenir sur le nom de cette rue. Non pas sur la personne, Pauline Kergomard qui fut la fondatrice de l'école maternelle, mais sur la méthode du choix.

Il y a 2 ans, vous avez entamé une démarche tout à fait intéressante en consultant le groupe scolaire Stéphane Hessel de cette même rue. Les élèves vous ont d'ailleurs remis quelques propositions. Puis, en conseil d'école, où vous avez été interpellé sur le sujet, vous avez finalement promis de présenter des noms de femmes. A ce jour, ils n'ont été, ni consultés pour le choix du nom, ni même tenus informés du nom de rue retenu.

Mesdames, Messieurs, l'école est un lieu d'apprentissage mais aussi d'éducation à la citoyenneté. Quelle confiance ces enfants pourront-ils accorder à une équipe municipale qui ne fait pas la démonstration de la participation citoyenne qu'elle affiche ?

Nous, le Groupe Saint-Herblain en Commun, demandons à l'avenir d'associer les habitantes et habitants pour le choix des noms attribués aux rues, aux places, aux équipements publics... et ainsi renforcer leur participation à la vie de la cité.

Je vous remercie de votre attention.

(en réponse à une remarque de Mr Sulim) :

Il n'y a pas eu de retour de la Mairie suite aux propositions. Ils n'ont pas été informés en tout cas de la suite donnée puisqu'on les a interrogés sur le sujet.

Je pense que l'équipe pédagogique, les parents d'élèves, les élèves seraient ouverts à cette proposition de noms de femmes, au contraire. Je pense que c'est un travail à avoir collectivement. Simplement, il y a eu un travail au début, des propositions de noms de rues, qui vous ont été soumises. Vous ne les avez pas retenus. Simplement, cela aurait été intéressant de poursuivre l'échange avec l'école pour qu'il puisse y avoir cette explication de la parité, de la représentation des femmes et des hommes dans l'espace public.

QUESTION ORALE

- relative à une manifestation de policiers samedi soir dans le bourg de Saint-Herblain avec leurs voitures de fonction.

Intervention : **Jean-François TALLIO**

Effectivement, samedi soir vers 23h30 une dizaine de véhicules de Police, sirènes hurlantes, a circulé à petite vitesse dans le bourg de Saint-Herblain. Le constat : c'est quand même un peu surprenant, on n'est pas habitué à cela, qu'un certain nombre d'habitants ont été émus, pour ne pas dire apeurés par cette noria de véhicules. Bien sûr, entre nous se pose la question de l'utilisation de véhicules de fonction pour une autre mission que les missions habituelles et la question que l'on pose ce soir est : est-ce que les responsables de la Mairie ont été au courant ? Est-ce qu'il y a eu une réaction et de notre part s'il n'y en a pas eu, on invite à ce qu'il y en ait une et assez vive pour que d'une part, ce soit sanctionné et deuxièmement que cela ne se renouvelle pas ?

Le propos était de savoir si la Mairie était au courant de cette manifestation, si elle s'était exprimée parce que je trouve que des agents de la fonction publique qui manifestent à 23h30 le soir, cela me pose question. Les personnels soignants travaillent aussi de nuit, qu'aurait-on dit si les manifestations, troublant quand même un peu l'ordre public, s'étaient passées à la même heure ? Je pense qu'on aurait été un certain nombre à s'en étonner et peut-être à s'en offusquer.

Je souligne ce point.

La deuxième chose, excusez-moi, qu'importe la revendication, on n'utilise pas des véhicules de service pour manifester, cela ne se fait pas.

Intervention : **Primaël PETIT**

Ce sera très rapide puisque Monsieur SULIM a très bien résumé ce que je voulais dire, Jocelyn un petit peu aussi, à la seule nuance que je n'ai pas vu de Blacks Blocs ou je ne sais pas trop quoi samedi soir dans les rues de Saint-Herblain. J'ai uniquement vu des hommes en armes défiler sirènes hurlantes, c'est plus embêtant.

Éric, tu as raison sur les gaziers, ils vont manifester et ils ont raison, j'ai reçu leurs revendications, mais j'ai reçu un tract, je sais pourquoi ils vont le faire, mais cela fait deux semaines qu'ils sont en lutte.

Là, une manifestation illégale qui a surpris des gens, ce n'est pas du tout le même format. Je n'écoute pas tous les jours le Président de la République, je ne sais pas ce qu'il a dit dans ce média brut. Jusqu'à présent, il était plutôt à soutenir beaucoup la Police, cela arrive. Ce qui est arrivé samedi et ces manifestations policières, oui cela arrive quelques semaines après « le tabassage » du producteur Michel ZECLER qui j'espère a choqué tout le monde ici, c'était profondément scandaleux, cela faisait vraiment froid aux yeux et je crois que ce n'était pas un Black Bloc, ce n'était pas un je ne sais pas trop quoi.

Attention ! Non, la Police a un droit de réserve là-dessus, elle ne défile pas en armes comme cela en pleine nuit dans les rues du bourg de Saint-Herblain ou d'ailleurs.